

INTERNATIONAL PAPER S.A.
USINE DE SAILLAT-SUR-VIENNE
BP1 SAILLAT SUR VIENNE
87206 SAINT JUNIEN CEDEX FRANCE

T +33 (0)5 55 43 48 001
F +33 (0)5 55 43 47 00

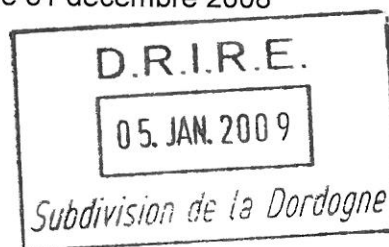
DRIRE

Cyril BERNADE
Bâtiment A
Cité administrative
24016 PERIGUEUX CEDEX

Saillat, le 31 décembre 2008

Nos références : JBV-2008-50

Objet : Site de Baneuil



Monsieur,

Nous revenons vers vous comme convenu suite à notre réunion du 8 Décembre en la Mairie de Baneuil.

Lors de cette réunion les points suivants ont été abordés :

- Ainsi qu'il avait déjà été précisé lors de la réunion de 2007 en présence de Monsieur Descorne, il est ici question non pas d'une décharge en cours de cessation d'activité ou qu'il faut réhabiliter mais d'un site dont l'exploitation a débuté dans les années 70 pour se terminer, selon les informations communiquées par un représentant de la Mairie, ancien salarié de Polyrey et riverain du site, en tout début des années 80, soit il y a près de 30 ans à une époque où les décharges de déchets industriels n'étaient pas réglementées
- Ce site relève donc, non de la réglementation des décharges à réhabiliter, mais de celle des sites potentiellement pollués relevant de la politique nationale sur les sites et sols pollués modifiée récemment par les circulaires du 8 Février 2007
- International Paper n'a jamais été l'exploitant de ce site. Il en a acquis la propriété en Février 2007 de la société POLYREY à COUZE

Nous sommes dans ce contexte tombés d'accord pour reconnaître que, s'agissant d'une pollution historique, il s'agissait d'atteindre le meilleur niveau de protection de l'environnement, humain et naturel, à un coût raisonnable, tout en évitant de mobiliser des ressources inutilement démesurées au regard des intérêts à protéger comme le prévoit la circulaire de 2007.

Dans le cas présent nous avons relevé ensemble que:

- le site étant fermé depuis près de 30 ans, les eaux météoriques ont donc fait percoler les déchets sur cette période.
- le sous-sol est constitué de calcaire gréseux poreux, les pollutions éventuelles par les lixiviats influenceraient donc la nappe phréatique.
- Aucun impact de l'ancien dépôt n'a été mis en évidence sur les 3 analyses de la qualité des eaux souterraines, réalisées depuis [juillet 2007]
- L'ensemble des substances dosées dans les eaux souterraines est inférieure aux valeurs limites, lorsqu'elles existent, du code de la santé publique et de l'OMS relatives aux eaux brutes destinées à la consommation humaine.

Nous sommes convenus que l'option N°2 du rapport Antéa était disproportionnée par rapport aux éléments ci-dessus et vous n'avez pas souhaité retenir l'option 1 nous proposons d'étudier une démarche de sécurisation alternative.

Nous avons donc estimé le coût de la sécurisation telle que vous nous l'avez proposée :

Cette estimation est basé sur les coûts unitaires des documents présentés par Antéa, à l'exception

- du coût de la géomembrane que nous avons pris à 6 €/m2 ainsi que vous nous l'avez indiqué
- du coût de la terre végétale
- du coût de la végétalisation qui est basé sur des coûts de fermeture de casier de CET de 2005 sur notre site d'Etagnac (Charente).

Ces deux dernier postes totalisant 29 000 € avaient été oubliés par Antéa dans les estimations du rapport d'août 2008.

Le montant total estimé des travaux hors analyses de suivi ressort à **100 500 €**, lequel montant, bien qu'inférieur au montant de 120 000 € de l'option 2 du dossier Antea A51421/A d'août 2008, nous paraît disproportionné par rapport à l'impact environnemental du site.

Dans le but de vérifier l'absence d'impact significatif et de valider la position d'International Paper qui ne pense pas nécessaire de lancer des travaux importants de sécurisation du site selon le principe de proportionnalité de l'action par rapport à l'impact, nous vous proposons donc les mesures suivantes :

Travaux :

- Défrichage
- Couverture sommaire sur environ 1/3 de la surface avec du tout venant
- Création d'une tranchée de récupération des écoulements en pied de talus (pluviales et lixiviats éventuels susceptibles de s'écouler en pied de décharge
- Mise en place d'un puisard permettant le prélèvement des écoulements

Servitudes :

- Création d'une servitude conventionnelle enregistrée par un notaire et inscrite au service des hypothèques

Suivi :

- Mesures semestrielles sur les eaux souterraines (piézomètres PZ1 et PZ2, puits 1 et 2)
- Mesures semestrielles dans le puisard des écoulements.

Ces mesures seront poursuivies pendant 4 années à l'issue desquelles un rapport sera établi.

Coût total estimé de cette option hors analyses de suivi : **10 500 €**.

Vous noterez que dans l'option proposée, la maîtrise d'oeuvre est proportionnellement plus importante à cause de la taille du chantier.

Dans l'attente de vos observations, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures.



Jean-Bernard VOISIN
Environnement et projet

Copie : Alice Planche (International Paper)

Annexe 1 : Coût de la sécurisation avec un géocomposite étanchéité/drainage

Annexe 2 : Coût de la proposition International Paper

ANNEXE 1 : Coût de la sécurisation avec un géocomposite étanchéité/drainage.

Surface concernée			7 650 m2
Défrichage	0.42€/m ²	7 650 m ²	3 500 €
Levé topographique			1 500 €
Tout venant 0.3m	3.7 €/m ³	2 300 m ³	8 500 €
géocomposite étanchéité/drainage	6 €/ m ²	7 650 m ²	46 000 €
Terre végétale 0.2m	15 €/m3	1 530 m3	23 000 €
Récupération des eaux pluviales	10 €/ml	250 ml	2 500 €
Plantation herbacées (hydroprojection)	0.8 €/ m ²	7 650 m ²	6 000 €
Amenée repli			3 000 €
Total hors maîtrise d'oeuvre			94 000 €
Maîtrise d'oeuvre		7 %	6 500 €
TOTAL			100 500 €

ANNEXE 2 : Coût de la proposition International Paper

Surface concernée			7 650 m2
Défrichage	0.42€/ m ²	7 650 m ²	3 500 €
Tout venant 0.3m	3.7 €/ m ³	1 000 m ³	4 000 €
Tranchée de récupération des eaux pluviales	10 €/ml	250 ml	2 500 €
Total hors maîtrise d'oeuvre			10 000 €
Maîtrise d'oeuvre		15 %	1 500 €
TOTAL			10 500 €